

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

PMGR – CRECHE

Mise à jour le 07/04/2025

PRE-REQUIS OBLIGATOIRES

- Diplôme auxiliaire de puériculture
- Permis B
- Afin d'être examinée, la candidature devra impérativement contenir un CV et une lettre de motivation

CONTEXTE DU POSTE

Le CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET est un acteur majeur en psychiatrie générale, handicap et précarité sur le territoire du Vaucluse et du nord des Bouches du Rhône. Il propose une offre de soins riche et diversifiée allant de la périnatalité à la personne âgée, tant dans le domaine sanitaire que le médico-social.

La Crèche accueille les enfants des agents du CHM (et des enfants extérieurs à l'hôpital) âgés de 2 mois et demi jusqu'à à leur entrée à l'école.

Elle peut être amenée à accueillir des enfants après 3 ans porteurs de handicap

Elle possède un agrément de 80 enfants répartis en trois groupe d'âge mélanges

La crèche est ouverte de 5h45 à 21h15

Elle est ouverte toute l'année dans interruption et fermée les weekends et jours fériés

L'équipe pluridisciplinaire est constitué d'agents de bio nettoyage, d'auxiliaires de puéricultures de cuisinières d'une secrétaire d'une psychologue de 2 éducatrices de jeunes enfants (EJE) d'une directrice adjointe et d'une directrice (Puéricultrice cadre de santé)

ACTIVITES PRINCIPALES

- Accueillir l'enfant et sa famille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
- Participer aux soins d'hygiène et de confort en veillant à la sécurité physique et affective de l'enfant
- Favoriser l'autonomie et la socialisation de l'enfant
- Mettre en place des ateliers ludiques en lien avec le projet et les éducatrices de jeunes enfants
- Participer à l'épanouissement de l'enfant tout en respectant son rythme
- Soutenir la parentalité participer à l'éducation à la sante
- Faire vivre et adhérer au projet de vie de la crèche
- Participer à la prise des traitements sous couvert de la puériculture
- Se former aux nouvelles techniques
- Suivre et contrôler la qualité des fluides
- Réaliser des comptes rendus

ACTIVITES SPECIFIQUES

- Respecter le rythme de l'enfant en fonction de son âge et de son développement, lui offrir un langage et des ateliers ludiques adaptés
- Encourager le désir d'apprendre et de découvrir développer la créativité et l'éveil des sens
- Maintenir la sécurité affective de l'enfant et créer une relation de confiance avec les familles
- S'inscrire dans une équipe Pluridisciplinaire échanger communiquer et transmettre les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant et sa famille
- Accompagner des stagiaires

- Participer aux différents réunions
- Participer aux sorties
- Évaluer le niveau de compétence nécessaire à des interventions techniques
- Participer à des formations afin d'enrichir ses connaissances

QUALITE ET APTITUDES ATTENDUES

- Etre titulaire du Diplôme d'auxiliaire de puériculture
- Bonne aptitude relationnelle
- Avoir le sens de l'observation
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir le sens de l'organisation
- Avoir des capacités d'adaptation
- Etre à l'écoute
- Etre disponible
- Se montrer tolérant et objectif

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Base horaire jour : 8h, avec repos compensateur sur le cycle de travail
- Un roulement de travail sur 18 semaines avec horaires variables (05h45-13h45/07h30-15h30/08h15-16h15/08h30-12h30/14h00-18h00/09h00-17h00/09h30-17h30)
- Les ouvertures et fermetures se font en binôme avec un agent de bio nettoyage et tiennent compte du nombre d'enfants présents sur ses horaires

AVANTAGES

- Des offres loisirs, sport et culture pour tous les agents (CLOS, CGOS)
- Crèche hospitalière sur le site de Montfavet, ouverte de 5h45 à 21h15
- Forfait mobilité durable jusqu'à 300€ par an pour l'implication sur les trajets domicile –travail (engins éligibles ou co-voiturage)
- Parcours professionnel diversifié possible du fait de l'offre de soins, tant dans le domaine sanitaire que médico-social
- Pour se former : Plan de formation adapté

AVANTAGES

- Des offres loisirs, sport et culture pour tous les agents (CLOS, CGOS)
- Crèche hospitalière sur le site de Montfavet, ouverte de 5h45 à 21h15
- Forfait mobilité durable jusqu'à 300€ par an pour l'implication sur les trajets domicile –travail (engins éligibles ou co-voiturage)
- Pour se former : Plan de formation adapté

